

## Les nouvelles clés pour bien traiter un dossier de succession (formalités et rédaction d'actes)

Niveau : Initiation

Durée : 2,0 jour(s) soit 14,0 heure(s)

### Public concerné :

Assistantes, Clercs, Formalistes

### Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Avoir des repères juridiques et pratiques en matière de succession
- Savoir ouvrir un dossier de succession
- Différencier la dévolution successorale légale et testamentaire
- Savoir rédiger des actes simples de succession
- A l'appui d'actes : étude de la pertinence et de l'utilité des clauses
- Aborder la fiscalité des successions

### Contenu :

#### Présentations et questions matérielles diverses

##### I – Comment ouvrir un dossier de succession ?

- Quelles sont les pièces à demander aux héritiers ?
- Quelles sont les pièces à demander par l'étude ?
  - Concernant le défunt
  - Concernant les héritiers et légataires
  - Concernant les biens
  - Autres formalités
- Analyse des pièces

##### II – Qu'entend-on par dévolution successorale ?

- En l'absence de testament ou de donation entre époux : la dévolution successorale est légale
  - En l'absence de conjoint : qui hérite à hauteur de quoi ?
  - En présence de conjoint : qui hérite à hauteur de quoi ?

B. En présence d'un testament ou d'une donation entre époux : la dévolution successorale est testamentaire

- Pourquoi vérifier la validité du testament ? les formalités à effectuer
- Quels sont les actes à rédiger ?
- La dévolution testamentaire

C. L'acte authentique de notoriété : rédaction de l'acte et étude des clauses

### **III – Qu'entend-on par option successorale ?**

A. Les différentes options : les changements apportés par la loi du 18 novembre 2016 N°2016-1547 ; décret du 28 décembre 2016 N°2016-1907

B. Est-on obligé d'accepter ou de refuser la totalité des actifs successoraux ? : notion de cantonnement

### **IV – L'inventaire et l'attestation de propriété immobilière**

A. Pourquoi faire un inventaire dans le cadre d'une succession ?

- Intérêt civil et fiscal de l'acte
- Clauses usuelles de l'acte
- Formalités postérieures et fiscalité

B. L'utilité de l'attestation de propriété immobilière

- Clauses usuelles de l'acte
- Formalités postérieures et fiscalité

### **V- Comment mettre un terme à l'indivision post successorale ? : Le partage successoral notions**

### **VI – La fiscalité des successions**

A. Notions générales : le barème fiscal, les abattements, la représentation

B. Pourquoi rédiger une déclaration de succession ?

C. Notions rédactionnelles

## **Prérequis :**

Aucun prérequis n'est exigé. Cependant, des notions en droit des successions peuvent être utiles pour suivre cette formation dans les meilleures conditions. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement afin de tester vos connaissances.

## **Modalités d'exécution**

Formation en présentiel ou Visioformation

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à

Page 3 sur 4

**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : [national@inafon.fr](mailto:national@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

l'issue de la formation

Page 4 sur 4

**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : [national@inafon.fr](mailto:national@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>